

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2010 A 20 heures30

Présents : H.BROCH- M.F. RAYNAUD- F.PUIG- - F.ARGELES- C. CADARIO- M. GUILLAUME- -C. NANETTE- F.CARDONA-

Absent excusé :

Procurations : Ian COOPER à H.BROCH- J.M. PACULL à P.VILAMAJO

Secrétaire de séance : Françoise PUIG

MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYDEL 66

Trois points importants sont proposés pour modification :

Article 1 : le SYDEL 66 (Syndicat Départemental d'Electricité des P.O. devient le SYDEEL 66 (Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité des Pyrénées Orientales)

Article 5 : compétences du syndicat

A côté des compétences obligatoires apparaissent des

5.2 compétences optionnelles

2 options seront possibles

La compétence en matière d'investissement en éclairage public et éclairage extérieur

La compétence en matière d'investissement et de fonctionnement en éclairage public et éclairage extérieur

5. 3 l'adjonction par nécessité de clarification et pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté d'interprétation des modalités de mise en place et d'application du service de conseil en énergie partagé

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

APPROUVE les nouveaux statuts du SYDEL 66.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLENT

Sentiers de randonnées d'intérêt communautaire

Mme le Maire rappelle que la C.C.C est compétente en matière de création, aménagement et gestion des sentiers de randonnées pédestres reconnus d'intérêt communautaire

Le conseil communautaire lors de sa séance du 24 septembre 2010 a complété les statuts en listant les chemins reconnus d'intérêt communautaire dont « le sentier du « grand Xixa » reliant Molitg et Mosset par le Pic del Rossello »

En matière d'aménagement de l'espace

Mme le Maire rappelle que la C.C.C. est compétente en matière d'aménagement de l'espace

Le conseil communautaire lors de sa séance du 24 septembre 2010 a complété les statuts en ajoutant :

« numérisation du cadastre des communes membres en vue de créer une banque de données territoriale ;

En matière de développement économique

Le conseil communautaire lors de sa séance du 24 septembre 2010 a complété les statuts en ajoutant :

« mise en œuvre d'une opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCMACS) sur le territoire intercommunal
Gestion, création et aménagement de zones d'aménagement concerté (ZAC) à vocation économique

Le Conseil Municipal est favorable à l'ensemble de ces modifications statutaires

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Mme le Maire donne lecture de ce rapport et du tableau des attributions de compensation aux communes. Le montant de l'attribution de compensation allouée par la C.C.C à la commune de Molitg s'élève à 48 768 euros

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT à l'unanimité.

CESSION DU MUR MITOYEN PARCELLE N°1390 et d'une PARTIE DE LA PARCELLE N°1391 (25m²)

« le Royal » café restaurant sis à Molitg les Bains est locataire d'une terrasse de 25m² située sur le domaine public. Il souhaiterait consolider cette terrasse qui s'effondre et faire un toit en tuiles pour la protéger.

Mais une location du domaine public n'admet pas une construction « en dur » c'est pour cette raison que le Royal souhaiterait acheter à la commune la parcelle sur laquelle se situe la terrasse (1391) et le mur mitoyen (parcelle 1390)

Mme le Maire évoque les difficultés liées à cette cession :

-comment évaluer ces biens en tenant compte de la plus value donnée à ce commerce ?

-à qui appartient le mur de soutènement en pierres qui protège le parking actuel ?

Elle propose de consulter le service des évaluations domaniales

Le Conseil Municipal à l'unanimité

-est favorable à cette cession

-donne mandat à Mme le Maire pour résoudre les problèmes liés à cette cession et en fixer le prix

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

Le Conseil Municipal est favorable à l'allocation d'une indemnité de conseil au Percepteur de Prades.

VIREMENTS DE CREDIT

Le C.M. est favorable aux virements de crédit ci-après :

2128-31 : aménagement des abords de la maison communale : - 1 830.64€

231-50 : aménagement bât com : 1 830.64€

022 dépenses imprévues : - 1 660.08€

673 titres annulés : 37 ;89€

739 revers et restitution 1 622.19€

2128-31 : aménagement des abords : -10 800€

2181-31 : Installation , aménagements ancien hôtel col de jau : 10 800€

2181-31 : « » : 5 200€

231-50 : aménagement bât com : 2 725€

231-51 : vitrail chapelle - 2 725€

231-51 : « » - 5 200€

LOCATION GARAGE ANCIENNE MAIRIE

Un habitant demande à louer le garage de l'ancienne mairie

Mme le Maire évoque les problèmes à résoudre : un compteur d'eau gîte/ garage. Electricité ?

Elle précise qu'il ne peut s'agir d'un bail commercial qui bloquerait la disponibilité de ce local en cas de cession de l'ancienne mairie

Le CM est favorable à cette location et donne mandat au Maire pour résoudre les problèmes techniques et juridiques.

QUESTIONS DIVERSES

M Frédéric CARDONA propose de faire une lettre d'information à la population sur la TNT. Cette lettre sera accompagnée d'un questionnaire

M. Francis ARGELES informe le CM de son incapacité à résoudre le problème des fontaines : s'agit-il d'un mauvais fonctionnement de la pompe ou du réseau électrique ? Il propose de contacter l'entreprise BUISAN.

Demande de carte de paiement : il faut voir avec le nouveau percepteur et lui faire parvenir la délibération.

Neuf enfants de Molitg sont scolarisés en 2010/2011 à l'école des trois villages de Mosset.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h .30

Le Maire,
Huguette BROCH